

Service instructeur
Délégation à l'Action Territorialisée

5^{ème} **Commission** - N° CG-2009-4-5-6

Service consulté
Service Environnement et Agriculture
Service de l'Action Internationale,
Transfrontalière et Européenne

**POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL
FINANCEMENT DES POSTES D'AGENTS DE DEVELOPPEMENT LEADER POUR
L'ANNEE 2009**

Résumé : *Financement de deux postes d'agents de développement LEADER des Pays Thur Doller et Sundgau / Saint-Louis, par dérogation à la politique de développement local, au titre de l'année 2009 pour un montant de 24 160 €.*

Le 18 novembre 2008, les candidatures proposées par les Groupes d'Action Locale (GAL) du Pays Thur Doller d'une part, et des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS d'autre part, ont été officiellement retenues par le comité régional de sélection des GAL dans le cadre du projet européen LEADER 2007-2013.

Les programmes d'actions de chaque GAL sont les suivants :

a. GAL du Pays Thur Doller :

La stratégie du GAL s'articule autour du thème « la valorisation économique des patrimoines : un nouveau modèle pour notre territoire » et se décline en cinq orientations :

- valorisation économique et préservation du patrimoine naturel et forestier,
- valorisation économique et préservation du patrimoine rural et agricole,
- valorisation économique et préservation du patrimoine culturel et médiéval,
- valorisation économique et préservation du patrimoine industriel, artisanal et des savoir-faire traditionnels,
- valorisation économique des sites multi-patrimoniaux.

b. GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS :

Ce projet a pour objectif d'optimiser les chances de pérennisation de l'agriculture sundgauvienne et de favoriser l'attractivité de ce territoire.

Le programme d'actions porte sur quatre axes :

- les mesures agro-environnementales (MAET),
- le soutien à l'économie agricole,

- le développement du tourisme rural,
- la valorisation du patrimoine.

La réussite de ces projets de territoire repose en grande partie sur une animation dynamique nécessaire à la réalisation de projets de qualité ainsi que sur une gestion des dossiers rigoureuse et efficace.

Pour mener à bien ces missions, un poste d'agent de développement LEADER a été créé au sein de chaque GAL.

Au regard des axes de travail de ces GAL, qui contribuent en partie à la mise en œuvre du volet agricole des GERPLAN et au vu de la cohérence avec les politiques menées par le Département, les deux GAL sollicitent un soutien particulier du Département pour un poste d'agent de développement LEADER au sein de chaque GAL pour la période 2009 - 2013.

Pour 2009, ce soutien exceptionnel pourrait se traduire selon les mêmes critères que ceux appliqués pour les postes d'agents de développement spécialisés au titre de la politique de développement local, soit 40 % d'un montant de dépenses plafonné à 30 400 €/an.

Pour la période 2010-2013, ce soutien s'inscrira, le cas échéant, dans le cadre des nouveaux dispositifs en cours de réflexion.

Les crédits inscrits au budget primitif sur l'Opération 2009 - F731 - 9999 - Chapitre 65 - Fonction 71 - Nature 65734 permettent l'engagement d'une aide pour un montant de **12 000,00 €** pour 1 agent de développement spécialisé LEADER au sein du Syndicat mixte du Pays Thur Doller qui porte le GAL Thur Doller.

Les crédits inscrits au budget primitif sur l'Opération 2009 - F731 - 9999 - Chapitre 65 - Fonction 71 - Nature 6574 permettent l'engagement d'une aide pour un montant de **12 160,00 €** pour 1 agent de développement spécialisé LEADER au sein de l'Association du Pays du Sundgau qui porte le GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS.

Le mandatement se fera conformément au règlement financier départemental.

Vous trouverez en annexe les listes des agents de développement concernés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LE CONSEIL GENERAL
LE 23 OCTOBRE 2009

**Agent de développement
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DLA03370	ASS LE PAYS DU SUNDGAU P09-Agent de développement LEADER (Verdier)	30 400,00	40%	12 160,00
DLA03369	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA THUR ET DE LA DOLLER P09-Agent de développement Leader (Dangelser)	30 000,00	40%	12 000,00
			Total	24 160,00